Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251217-166STMALO-DE

Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - BP 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 9/12/2025

Secrétaire de séance : Yvane POCHON

Membres en exercice : 41
Nombre de présents : 32
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 40
Nombre d'excusés : 9
Nombre d'absents : 0

Présents
BLERUAIS : LECOMTE Maryse BOISGERVILLY : PIEDVACHE Bernard GAEL : LEVREL Denis, COLLIAUX Valérie IRODOUER : BUISSON Alain LA CHAPELLE DU LOU DU LAC : Patrick HERVIOU, BOUILLET Isabelle LANDUJAN : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa LE CROUAIS : CHICOINE Daniel MÉDRÉAC : COLLET Serge, ROUAULT Delphine MONTAUBAN-DE-BRETAGNE : JALU Serge, LE BIAVAN Rolland, GUEE Madeleine, DESPRES Joseph, VERNEY Thierry MUEL : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie QUEDILLAC : LORAND Hubert ST MALON SUR MEL : LE METAYER Gilles (remplacé par LORAND Joel, suppléant) ST MAUGAN : BONNIN Etienne ST MEEN-LE-GRAND : CHEVREL Philippe, GUITTON Pierre, GLOTIN Michel, LELU Annette, FLEURY Laurence, CARISSAN Philippe ST ONEN LA CHAPELLE : BOHANNE Jean-François ST PERN : FRENOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe ST UNIAC : PASSILLY Karine
Excusés
ROUSSIN Sylvie, TEXIER Frédéric, PEZZOLA Marie-Laure, LE FUR Christine, BRICHE Fabien, URVOY Karine, PEILA-BINET Carine, DIVET Anne, LAYEC Marianne
Absents
Pouvoirs
ROUSSIN Sylvie à PIEDVACHE Bernard, PEZZOLA Marie-Laure à BUISSON Alain, LE FUR Christine à LE BIAVAN Rolland, BRICHE Fabien à GUEE Madeleine, URVOY Karine à DESPRES Joseph, PEILA-BINET Carine à LORAND Hubert, DIVET Anne à GLOTIN Michel, LAYEC Marianne à BOHANNE Jean-François

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251217-166STMALO-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025	DELIBERATION N° 2025/166/JeM
ECONOMIE	Rapporteur : Philippe CHEVREL

CESSION FONCIERE A LA COMMUNE DE SAINT-MALON-SUR-MEL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et L.5211-37 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.3211-14 et L.3221-1 ;
Vu les dispositions du titre VI du code civil relatif à la vente ;
Vu l'avis du Domaine de la Direction Générale des Finances publiques en date du 31/10/2025,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 03/12/2025,

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la communauté de communes s'est substituée à la commune de St-Malon-sur-Mel pour acquérir en 2006, un foncier de 7 045 m² référencée en zonage économique au PLU de la commune. Cette acquisition foncière est intervenue suite au transfert du magasin d'une coopérative agricole.

Ce foncier est composé des parcelles référencées section B n°1051 (84 m²) et n°1056 (6 961 m²) au cadastre de la commune.

Face à l'absence de projet d'implantation d'entreprises et dans le cadre la stratégie foncière économique intercommunale décidée pour respecter la trajectoire vers le ZAN, il a été décidé de déclasser ce foncier du zonage économique. Ainsi une modification de zonage du PLU de la commune de St-Malon-sur-Mel a été réalisée pour reclasser ce foncier en zonage agricole.

Il est proposé de céder ce foncier au prix de 3 500 € nets vendeurs. Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur. Lors de sa séance du 14 novembre 2025, le conseil municipal de Saint-Malon-sur-Mel a approuvé cette acquisition et ses modalités.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE la vente des parcelles référencées section B n°1051 et n°1056 au cadastre de la commune de Saint-Malon-sur-Mel soit une superficie totale de 7 045 m² ;**
- **FIXE le prix de vente à la somme de 3 500 € nets vendeurs ;**
- **DIT que les frais d'acte ainsi que tout autres frais générés par cette vente seront la charge de la commune de Saint-Malon-sur-Mel ;**
- **AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des vice-présidents délégués, à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.**

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Signé par : Philippe CHEVREL
Date : 18/12/2025
Qualité : PRESIDENT